

Morges, le 28 mai 2026

**Aux Municipalités des  
56 Communes de la région  
Morges-Aubonne-Cossonay**

Mesdames les Syndiques, Messieurs les Syndics,  
Mesdames, Messieurs les délégué-es du Conseil intercommunal,

Les délégué-es ARASMAC des communes sont convoqué-es en séance ordinaire du Conseil intercommunal

**Jeudi 18 juin 2026 à 19h00**  
**Collège du Léman - Ch. des Collèges 5, 1143 Apples**  
**Salle du Conseil, au 2<sup>e</sup> étage**

**Ordre du jour :**

1. Signature de la liste des présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Assermentation nouveaux·lles conseiller·ères communaux·ales
4. Adoption du procès-verbal du 25 septembre 2025
5. Préavis N° 01/06.2026 "Comptes et rapport de gestion 2025 »
6. Préavis N° 02/06.2026 "Rétrocession des contributions suite aux contrôles des comptes des structures sortant du Réseau AJEMA".
7. Présentation ARAS-ERAS
8. Communications du Bureau
9. Communications du Comité de direction ARASMAC
10. Divers et propositions (date et lieu de la prochaine séance)

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède et au plaisir de vous rencontrer à cette occasion, nous vous prions de croire, Mesdames les Syndiques, Messieurs les Syndics, Mesdames, Messieurs les délégué-es, à l'expression de nos sentiments distingués.

Au nom du Conseil intercommunal

  
Lionel Tissot  
Vice-Président

  
Marta Da Cunha  
Secrétaire